

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

Arrêté provisoire

VIVA CITE 2026

Rue GARIBALDI - Arrêt Minute



Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-Lès-ROUEN,

VU : - Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la route,
- Le Code Pénal,

Considérant que les festivités organisées au cours des journées de Viva Cité, ainsi que le montage, démontage des spectacles, nécessitent des restrictions de circulation et de stationnement.
Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures adaptées pour la sécurité des usagers.

ARRETONS :

Article 1 : Du vendredi 26 juin 2026 au dimanche 28 juin 2026, de 8h à 23h59, un stationnement minute sera mis en place, en lieux et places des espaces délimités par des barrières :

- rue GARIBALDI, entre la rue du 31 AOUT et l'avenue JEAN JAURES

Article 2 : La libre circulation, des piétons et des véhicules de secours, devra être maintenue en toute circonstance. L'accès aux propriétés riveraines devra être préservé, sauf restriction Vigipirate Urgence Attentat.

Article 3 : Toute vente ambulatoire sans autorisation sera strictement interdite sur le territoire de la commune.

Article 4 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers, par les services de la Police Municipale et une signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les Services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Sotteville-lès-Rouen, le 19 mai 2026

Maire,
Conseiller départemental,

Alexis RAGACHE

